



Deuxièmes Plans de gestion

Document d'accompagnement

Évaluation des taux de récupération des coûts des services liés à l'utilisation de l'eau

District du Rhin

Table des matières

1	LA RÉCUPÉRATION DES COÛTS DU SERVICE PUBLIC DE PRODUCTION/DISTRIBUTION D'EAU POTABLE	3
1.1	DONNÉES RELATIVES À LA DISTRIBUTION D'EAU POTABLE	3
1.1.1	SECTEUR DES MÉNAGES	3
1.1.2	SECTEUR AGRICOLE	4
1.1.3	SECTEUR INDUSTRIEL	4
1.2	LES COÛTS DU SERVICE DE PRODUCTION / DISTRIBUTION D'EAU POTABLE	4
1.3	LA RÉPARTITION DU COÛT DU SERVICE ENTRE SECTEURS ÉCONOMIQUES	5
1.4	LES CONTRIBUTIONS DES SECTEURS ÉCONOMIQUES AU FINANCEMENT DU SERVICE DE PRODUCTION ET DISTRIBUTION D'EAU POTABLE	6
1.5	LES TAUX DE RÉCUPÉRATION DES COÛTS DU SERVICE DE PRODUCTION ET DISTRIBUTION D'EAU POTABLE	8
2	LA RÉCUPÉRATION DES COÛTS DU SERVICE D'ASSAINISSEMENT COLLECTIF	10
2.1	LES COÛTS DU SERVICE D'ASSAINISSEMENT COLLECTIF	11
2.2	LA RÉPARTITION DU COÛT DU SERVICE ENTRE SECTEURS ÉCONOMIQUES	12
2.2.1	CHARGE POLLUANTE GÉNÉRÉE PAR LE SECTEUR INDUSTRIEL	12
2.2.2	CHARGE POLLUANTE GÉNÉRÉE PAR LE SECTEUR DES MÉNAGES OU ASSIMILÉ	13
2.2.3	RÉCAPITULATIF DES CHARGES POLLUANTES GÉNÉRÉES PAR LES SECTEURS ÉCONOMIQUES	13
2.2.4	RÉPARTITION DU COÛT DU SERVICE D'ASSAINISSEMENT COLLECTIF ENTRE SECTEURS ÉCONOMIQUES	14
2.3	LES CONTRIBUTIONS FINANCIÈRES DES SECTEURS ÉCONOMIQUES AU FINANCEMENT DU SERVICE D'ASSAINISSEMENT COLLECTIF	14
2.3.1	LA CONTRIBUTION FINANCIÈRE DU SECTEUR INDUSTRIEL	15
2.3.2	LA CONTRIBUTION FINANCIÈRE DU SECTEUR AGRICOLE	15
2.3.3	LA CONTRIBUTION FINANCIÈRE DU SECTEUR DES MÉNAGES	16
2.3.4	RÉCAPITULATIF	17
2.4	LES TAUX DE RÉCUPÉRATION DES COÛTS DU SERVICE D'ASSAINISSEMENT COLLECTIF	17
2.4.1	TAUX DE RÉCUPÉRATION GLOBAL DES COÛTS DU SERVICE PAR LES SECTEURS ÉCONOMIQUES	17
2.4.2	TAUX DE RÉCUPÉRATION DES COÛTS PAR LES SECTEURS ÉCONOMIQUES UTILISATEURS DU SERVICE	18
3	LISTE DES TABLEAUX	20

1 La récupération des coûts du service public de production/distribution d'eau potable

L'étude sur la récupération des coûts du service public de production/distribution d'eau potable dans le district du Rhin a été réalisée en considérant tous les opérateurs du service actifs dans le district.

Les opérateurs identifiés sont les suivants :

- la **SWDE** qui preste les services de production et distribution d'eau potable dans le district du Rhin au travers des communes d'Arlon, Bastogne, Martelange, Messancy et Vaux-sur-sûre ;
- les **services communaux** d'Amel, Attert, Bullingen, Burg-Reuland, Fauvillers et Légglise ;
- la **régie communale des eaux** de Saint-Vith.

Il comporte les étapes suivantes :

- a) l'évaluation des coûts du service de production et distribution. Cette étape sera développée au paragraphe A.1.2 ;
- b) la répartition des coûts du service entre les secteurs économiques utilisateurs. Cette étape sera développée au paragraphe A.1.3 ;
- c) l'évaluation des contributions annuelles des secteurs économiques au financement des coûts du service. Cette étape sera développée au paragraphe A.1.4 ;
- d) l'évaluation des taux de récupération des coûts du service de production et distribution d'eau potable par les secteurs économiques. Cette étape sera développée au paragraphe A.1.5.

Seuls les coûts financiers du service seront pris en considération.

Dans le 1^{er} plan de gestion, le calcul des taux de récupération des coûts a été réalisé en correspondance de l'année de référence 2007.

La mise à jour des taux de récupération des coûts fait partie du processus de mise à jour de l'analyse économique (et des « états des lieux ») qui doit être finalisé pour le 31 décembre 2013 au plus tard.

Compte tenu de cette échéance, la mise à jour a été réalisée dans le courant de l'année 2013 sur la base des données et informations les plus récentes disponibles qui sont relatives à l'année 2010.

1.1 Données relatives à la distribution d'eau potable

1.1.1 Secteur des ménages

En Région wallonne, la consommation d'eau potable du secteur des ménages est évaluée à environ 138 millions de m³/an, soit 86 % des volumes consommés issus du réseau de distribution publique.

A l'échelle du district du Rhin, les volumes distribués au secteur des ménages représentent 1,918 millions de m³/an (données de l'année 2010), soit environ 81 % des volumes distribués dans ce même district par les mêmes opérateurs.

1.1.2 Secteur agricole

Le nombre total d'exploitations agricoles qui respectent les conditions d'exemptions de la taxe sur le déversement des eaux usées agricoles et du CVA est de 6.938 pour l'année 2010. La consommation d'eau potable est estimée à 3,2 millions de m³ /an, soit environ 2 % des volumes consommés totaux issus de la distribution publique (source : DGARNE, Direction des Outils Financiers, 2010).

En ce qui concerne le district du Rhin, on dénombre 483 exploitations agricoles qui respectent les conditions d'exemption du CVA. Elles représentent une consommation totale d'environ 0,284 millions de m³, soit environ 12 % des volumes distribués dans ce même district à l'ensemble des secteurs économiques.

1.1.3 Secteur industriel

Au total, 1.527 industries déversant des eaux usées industrielles ont été recensées en 2010 sur l'ensemble du territoire de la Région wallonne. La consommation d'eau potable de ces industries représente environ 19,222 millions de m³, soit 11,9 % de la consommation totale d'eau potable de l'ensemble des usagers (source : DGARNE, Direction des Outils Financiers, 2010).

A l'échelle du district du Rhin, on dénombre 20 industries assujetties à la taxe sur le déversement des eaux usées industrielles. Elles représentent une consommation totale d'eau potable d'environ 0,166 millions de m³, soit environ 7 % des volumes distribués dans ce même district.

1.2 Les coûts du service de production / distribution d'eau potable

Les coûts du service de production et distribution d'eau potable se composent comme suit :

- les coûts d'investissement des ouvrages indispensables à la prestation du service de production (stations de pompage, châteaux d'eau, usines de traitement, réservoirs, etc.) et de distribution (conduites, vannes, raccordements et les compteurs) ;
- les coûts de protection des captages ;
- les coûts d'exploitation et d'entretien des ouvrages ;
- les coûts de gestion administrative du service ;
- les charges financières associées aux nouveaux investissements réalisés ou planifiés.

Ces coûts sont à charge par les producteurs-distributeur et sont couverts via le Coût-Vérité à la Distribution facturé aux secteurs économiques utilisateurs (ménages, agriculture, industrie, etc.).

Les coûts du service de production/distribution d'eau potable pour le district du Rhin ont été déterminés sur la base des plans comptables de l'eau des opérateurs sélectionnés relatifs à l'année 2010.

Le tableau suivant présente le récapitulatif des coûts annuels du service de production et distribution d'eau potable des opérateurs sélectionnés dans le district du Rhin, en correspondance des années 2007 et 2010 (en milliers € courants) :

COÛTS DE PRODUCTION / DISTRIBUTION			
	2007	2010	Variation
Entretien et exploitation	2.169	2.401	+10,7 %
Investissement	1.130	1.252	+10,8 %
Administratifs	1.016	817	-19,6 %
Charges financières	316	189	-40,2 %
Réductions de valeur	/	163	/
TOTAL	4.631	4.822	+4,1 %

Tableau 1 : Récapitulatif des coûts annuels de production et distribution d'eau potable à charge des opérateurs sélectionnés dans le district du Rhin, pour les années 2007 et 2010 - Source : Plans comptables de l'eau des opérateurs sélectionnés, années 2007 et 2010

1.3 La répartition du coût du service entre secteurs économiques

Le coût du service de production/distribution d'eau potable doit être réparti entre les secteurs économiques utilisateurs du service (ménages, industrie, agriculture).

La méthode utilisée pour répartir les coûts du service entre secteurs économiques est basée sur une clé de répartition pondérée qui intègre les spécificités de la structure des coûts du service de production et distribution d'eau potable en adéquation avec la littérature scientifique.

En effet, de nombreuses études soulignent l'importance des coûts fixes dans les coûts d'un service d'eau potable. Elles s'accordent sur le principe selon lequel les dépenses d'un service d'eau potable sont généralement constituées à 80 % de coûts fixes et 20 % de coûts variables. Un coût variable étant entendu dépendant de la consommation d'eau. Ces coûts variables sont essentiellement liés au pompage et au traitement de l'eau.

La clé de répartition retenue est une clé pondérée qui intègre les principes suivants :

- les coûts fixes du service (qui ne dépendent pas directement des volumes produits et/ou distribués) sont répartis entre les secteurs économiques sur la base du nombre de compteurs de chaque secteur ;
- les coûts variables du service (qui dépendent directement des volumes produits et/ou distribués) sont répartis entre les secteurs économiques sur la base des volumes distribués à chaque secteur.

Le tableau ci-dessous présente la répartition des coûts du service de production/distribution entre les secteurs économiques sur base du critère de répartition retenu, pour l'année de référence 2010 (en milliers € courants) :

SECTEURS ECONOMIQUES	COUTS DE PRODUCTION / DISTRIBUTION 2010	
	Montants	%
AGRICULTURE	341	7,06 %
INDUSTRIE	66	1,37 %
MENAGES	4.415	91,57 %
TOTAL	4.822	100,00 %

Tableau 2 : Répartition des coûts annuels du service de la production-distribution entre secteurs économiques utilisateurs du district du Rhin, pour l'année 2010 - Source : Etude sur la récupération des coûts du service de production/distribution d'eau potable, SPGE, Service Financier, année 2013

1.4 Les contributions des secteurs économiques au financement du service de production et distribution d'eau potable

Les secteurs économiques contribuent au financement du service public de production et distribution d'eau potable presté par les opérateurs via le Coût-Vérité à la Distribution (CVD) appliqué sur leur facture d'eau. Le CVD est perçu directement par les producteurs/distributeurs d'eau potable.

En application de la structure tarifaire en vigueur, les contributions des secteurs économiques sont constituées des recettes du CVD perçues par les opérateurs.

Suivant la structure tarifaire actuellement en vigueur, le CVD comprend :

- une composante fixe, qui est indépendante de la consommation d'eau potable. C'est la redevance annuelle d'abonnement qui est perçue sur chaque compteur et qui représente la rémunération du coût de la mise à disposition du service. Le montant de la redevance annuelle s'élève à 20 x CVD par compteur ;
- une composante variable en fonction de la consommation d'eau potable par les usagers. Le taux du CVD appliqué sur les volumes consommés varie en fonction de la tranche de consommation dans laquelle se situe l'utilisateur.

Le tableau ci-dessous présente les taux de CVD, en € courants, appliqués par les opérateurs actifs dans le district du Rhin dans les années 2007 et 2010 :

DISTRIBUTEURS	Taux de CVD 2007 (€ / m ³)	Taux de CVD 2010 (€ / m ³)	Variation 2007-2010
SWDE	1,8622	2,2504	+ 20,8 %
Service communal d'Amel	0,80	1,48	+ 85,0 %
Service communal d'Attert	1,44	2,07	+ 43,8 %
Service communal de Bullingen	1,00	1,45	+ 45,0 %
Service communal de	0,6693	1,49	+ 122,6 %

DISTRIBUTEURS	Taux de CVD 2007 (€ / m ³)	Taux de CVD 2010 (€ / m ³)	Variation 2007-2010
Burg-Reuland			
Service communal de Fauvillers	1,31	1,31	0,0 %
Service communal de Léglise	0,64	1,4571	+ 127,7 %
Régie communale des eaux de Saint-Vith	1,37	1,55	+ 13,1 %

Tableau 3 : Taux de CVD appliqués par les opérateurs actifs dans le district du Rhin dans les années 2007 et 2010 - Source : Aquawal, année 2010

La contribution financière de chaque secteur économique est évaluée sur la base du nombre de compteurs et des volumes distribués à chaque secteur économique.

Le tableau ci-dessous présente l'évaluation des contributions des secteurs économiques au financement du coût du service de production/distribution, en correspondance des années 2007 et 2010 (en milliers € courants) :

	RECETTES CVD		
	Année 2007	Année 2010	Variation 2007-2010
AGRICULTURE	623	553	- 11,2 %
INDUSTRIE	255	299	+ 17,3 %
MENAGES	3.001	3.925	+ 30,8 %
TOTAL	3.879	4.777	+ 23,2 %

Tableau 4 : Evaluation de la contribution financière des secteurs économiques au financement du coût du service de production-distribution du district du Rhin, pour les années 2007 et 2010 - Source : Etude sur la récupération des coûts du service de production/distribution d'eau potable, SPGE, Service Financier, année 2013

En ce qui concerne le secteur agricole, la diminution observée des recettes du CVD (-11,2 %) est justifiée par les facteurs suivants :

- un facteur négatif constitué de la diminution des volumes distribués au secteur agricole (-34,4 %) dû au changement de la définition de secteur agricole qui exclut les exploitations qui ne respectent pas les conditions d'exemption (voir paragraphe 6.2.3 point C) ;
- un facteur positif constitué de l'augmentation des taux de CVD, entre 2007 et 2010, appliqués par les opérateurs du district du Rhin.

En ce qui concerne le secteur industriel, l'augmentation observée des recettes du CVD (+17,3 %) s'explique par les facteurs suivants :

- l'augmentation du taux de CVD appliqués par les opérateurs sélectionnés entre 2007 et 2010¹ ;

¹ Sur les 40 compteurs industriels recensés :

- 27 sont desservis par la SWDE (les volumes distribués correspondants s'élèvent à 102.602 m³) : le taux de CVD de la SWDE a augmenté de 1,8622 €/m³ à 2,2504, soit une augmentation de 20,8% ;
- 10 sont desservis par la Régie des Eaux de Saint-Vith (les volumes distribués correspondants s'élèvent à 61.123 m³) : le taux de CVD de la Régie des Eaux de Saint-Vith a augmenté de 1,37 €/m³ à 1,55, soit une augmentation de 20,8%.

- l'augmentation des volumes distribués au secteur industriel (+2,5 % entre 2007 et 2010).

En ce qui concerne le secteur des ménages, l'augmentation observée des recettes du CVD (+30,8 %) s'explique par les facteurs suivants :

- l'augmentation des taux de CVD des opérateurs sélectionnés entre 2007 et 2010 ;
- la légère augmentation des volumes distribués au secteur des ménages (+2,2 % entre 2007 et 2010).

1.5 Les taux de récupération des coûts du service de production et distribution d'eau potable

Ce paragraphe a pour objectif d'évaluer dans quelle mesure les secteurs économiques contribuent au financement des coûts du service de production et distribution publique d'eau potable, pour les années 2007 et 2010.

Les taux de récupération des coûts des services (T) constituent un indicateur économique permettant d'évaluer le caractère « approprié » de la contribution des secteurs économiques au financement des services.

Ils sont obtenus de la comparaison entre la contribution de chaque secteur économique utilisateur des services et des coûts des services imputés à chaque secteur, à l'échelle du district hydrographique. Ils sont définis par la formule suivante :

$$T = \frac{\text{Reettes service} - \text{Subsides}}{\text{Coûts service}} = \frac{\text{Contributions secteurs économiques}}{\text{Coûts service}}$$

pour chaque secteur économique utilisateur des services (ménages, industrie, agriculture), dans chaque district hydrographique.

Le tableau suivant présente l'estimation des taux de récupération des coûts du service de production et distribution d'eau potable du district du Rhin, par secteur économique, pour l'année 2007 :

SECTEURS ECONOMIQUES	CONTRIBUTIONS SECTEURS ECONOMIQUES (milliers €)	COUTS SERVICES PRODUCTION-DISTRIBUTION (milliers €)	TAUX DE RECUPERATION
AGRICULTURE	590	270	221 %
INDUSTRIE	240	70	325 %
MENAGES	2.850	4.290	66 %
TOTAL	3.680	4.630	79 %

Tableau 5 : Taux de récupération des coûts du service de production et distribution d'eau potable par les secteurs économiques utilisateurs (ménages, industrie, agriculture) dans le district du Rhin, pour l'année 2007 - Source : Etude sur la récupération des coûts du service de production et distribution d'eau potable, SPGE, Service Financier, année 2011

Le tableau ci-dessous présente l'estimation des taux de récupération des coûts du service de production et distribution d'eau potable du district du Rhin, par secteur économique, pour l'année 2010 :

SECTEURS ECONOMIQUES	CONTRIBUTIONS SECTEURS ECONOMIQUES (milliers €)	COUTS SERVICES PRODUCTION- DISTRIBUTION (milliers €)	TAUX DE RECUPERATION
AGRICULTURE	553	341	162,2 %
INDUSTRIE	299	66	453,0 %
MENAGES	3.925	4.415	88,9 %
TOTAL	4.777	4.822	99,1 %

Tableau 6 : Taux de récupération des coûts du service de production et distribution d'eau potable par les secteurs économiques utilisateurs (ménages, industrie, agriculture) dans le district du Rhin, pour l'année 2010 - Source : Etude sur la récupération des coûts du service de production et distribution d'eau potable, SPGE, Service Financier, année 2013

2 La récupération des coûts du service d'assainissement collectif

Le service d'assainissement collectif est défini par le service de collecte et traitement des eaux usées qui est organisé et géré par les pouvoirs publics.

Le Gouvernement wallon a confié à la SPGE une série de missions de service public, parmi lesquelles figure **l'assainissement public des eaux usées** pour « *assurer aux consommateurs un approvisionnement durable, équilibré et équitable en eau potable, en veillant au respect des principes du coût-vérité et de la solidarité* » (article 332, § 2^{ème} du Code de l'Eau). Cette mission a pour objet la mise en œuvre des dispositions de la directive européenne 91/271/CEE sur le traitement des eaux urbaines résiduaires pour les agglomérations de plus de 2.000 EH.

Le service d'assainissement collectif comprend donc les infrastructures suivantes :

- le réseau d'égouttage et de collecte public ;
- les stations d'épuration publiques.

Cette étude a pour objectif d'évaluer les taux de récupération des coûts du service d'assainissement collectif par les secteurs économiques : elle prend en compte uniquement les infrastructures publiques d'assainissement (réseau public d'égouttage et de collecte, stations d'épuration publique).

Elle ne prend pas en compte les infrastructures privées de collecte et épuration avant rejet à l'égout public et/ou en eau de surface mises en place et financés par les secteurs économiques. C'est, par exemple, le cas des systèmes de pré-traitement mis en place par les industries avant rejet à l'égout public ou les systèmes de traitement des eaux usées industrielles avant rejet en eau de surface ou encore les installations d'épuration individuelles mises en place par les ménages. Pour ces infrastructures, les secteurs économiques prennent en charge directement leur financement, ce qui implique une récupération intégrale des coûts.

La présente étude compare donc les coûts des infrastructures publiques de collecte et traitement des eaux et les contributions financières des secteurs économiques.

Le calcul des taux de récupération des coûts du service d'assainissement collectif par les secteurs économiques comporte les étapes suivantes :

- a) l'évaluation des coûts annuels du service d'assainissement collectif. Cette étape sera développée au paragraphe A.2.1 ;
- b) la répartition des coûts annuels du service entre secteurs économiques. Cette étape sera développée au paragraphe A.2.2 ;
- c) l'évaluation des contributions annuelles des secteurs économiques au financement des coûts du service. Cette étape sera développée au paragraphe A.2.3 ;
- d) l'évaluation des taux de récupération des coûts du service d'assainissement collectif par les secteurs économiques. Cette étape sera développée au paragraphe A.2.4.

Seuls les coûts financiers du service seront pris en considération.

Ce document analyse présente l'évolution des taux de récupération des coûts du service sur la période 2007-2011.

2.1 Les coûts du service d'assainissement collectif

Les coûts du service d'assainissement collectif se composent comme suit :

- les coûts d'investissement des ouvrages d'assainissement (stations d'épuration, collecteurs, égouttage, etc.) ;
- les coûts d'exploitation et d'entretien des ouvrages ;
- les coûts de gestion administrative du service ;
- les charges financières associées aux sources de financement externe contractées pour financer la réalisation des investissements en assainissement (déjà réalisés ou planifiés).

Les coûts pris en charge par la SPGE sont les suivants :

- les coûts d'investissement relatifs aux ouvrages réalisés par la SPGE depuis sa constitution ;
- les coûts d'exploitation et d'entretien de l'ensemble des ouvrages de collecte et épuration des eaux usées en service (stations d'épuration, collecteurs et station de pompage, bassins d'orage, etc.) ;
- les coûts administratifs ;
- les charges financières associées aux emprunts contractés pour financer les investissements.

Ces coûts sont couverts par le Coût-Vérité Assainissement facturé aux secteurs économiques utilisateurs sur les volumes d'eau potable distribués.

Les investissements réalisés avant la constitution de la SPGE sont constitués de :

- les stations d'épuration et collecteurs construits avant 2001 ;
- le réseau d'égouttage construit avant 2003.

Ces ouvrages sont la propriété des Organismes d'Assainissement Agréé (OAA), des communes, etc. Le financement de ces investissements a été assuré, dans le passé, par la Région wallonne via des subsides publics. Les coûts d'investissement relatifs à ces ouvrages ne sont donc pas couverts par les contributions actuelles des secteurs économiques destinées au financement du service d'assainissement collectif (qui seront évaluées au paragraphe 6.2.2).

Les coûts pris en charge par les communes incluent les dépenses d'entretien du réseau d'égouttage.

Le tableau suivant présente l'évolution des coûts annuels du service d'assainissement collectif à charge de la SPGE, sur la période 2007-2011, dans le district du Rhin (en milliers € courants) :

	2007	2008	2009	2010	2011
COUTS D'INVESTISSEMENT					
- stations d'épuration	21	22	23	24	25
- collecteurs et SP	36	33	34	34	33
- égouttage	116	119	125	145	165
COUTS D'EXPLOITATION	987	1.007	1.020	1.023	1.048
COUTS D'ENTRETIEN	397	250	240	248	254
CHARGES FINANCIERES	209	435	534	574	667
COUTS ADMINISTRATIFS	166	228	248	244	243
TOTAL	1.932	2.094	2.224	2.292	2.435

Tableau 7 : Evolution des coûts du service d'assainissement collectif qui sont à charge de la SPGE sur la période 2007-2011, pour le district du Rhin - Source : Etude sur la récupération des coûts du service d'assainissement collectif, SPGE, Service Financier, année 2013

Les coûts annuels d'entretien du réseau d'égouttage à charge des communes ne peuvent être évalués car les données ne sont pas disponibles.

2.2 La répartition du coût du service entre secteurs économiques

La répartition des coûts financiers du service d'assainissement collectif entre secteurs économiques est réalisée suivant le principe du pollueur-payeur, conformément aux dispositions de l'article 9, § 1^{er} de la directive 2000/60/CE.

Les utilisateurs du service d'assainissement collectif sont constitués des ménages et des industries et des exploitations agricoles situés en zone d'assainissement collectif. Par conséquent, le critère de répartition des coûts totaux du service qui a été retenu est celui fondé sur la *charge polluante produite, par chaque secteur économique, dans les agglomérations situées en zone d'assainissement collectif (équipées ou pas de station d'épuration)*.

En ce qui concerne le secteur agricole, les données relatives à la charge polluante déversée dans le réseau d'égouttage par les exploitations agricoles situées en zone d'assainissement collectif ne sont pas disponibles.

2.2.1 Charge polluante générée par le secteur industriel

La charge polluante produite par le secteur industriel a été évaluée à partir des données de la taxe sur le déversement des eaux usées industrielles qui ont été communiquées par la DGARNE. Les données les plus récentes disponibles sont relatives à l'année de déversement 2010.

Seules les entreprises situées en zone d'assainissement collectif qui sont raccordées à un égout relié ou pas à une station d'épuration existante ont été prises en compte pour l'évaluation de la charge polluante².

² Ne sont pas prises en compte :

2.2.2 Charge polluante générée par le secteur des ménages ou assimilé

La charge polluante produite par le secteur des ménages inclut deux composantes :

- la charge polluante produite par la population résidente, qui est une charge exclusivement « domestique » ;
- la charge polluante produite par les entreprises exerçant une quelconque activité économique, qui déversent uniquement des eaux usées considérées comme « domestiques » et qui ne sont pas soumises à la taxe sur le déversement des eaux usées industrielles.

La charge polluante produite par la population résidente a été estimée sur la base du nombre d'habitants résidant dans chaque agglomération. Elle est exprimée en EH.

La charge polluante produite par les entreprises déversant uniquement des eaux usées « domestiques » a été évaluée en considérant les activités économiques suivantes :

- les services administratifs (Administrations publiques, etc.) ;
- les services de santé (hôpitaux, cliniques, centres de soins, etc.) ;
- les services d'éducation (écoles, centres de formation, etc.) ;
- les activités touristiques (hôtels, campings, etc.) ;
- etc.

La charge polluante produite par ces acteurs économiques a été estimée par une étude de l'ICEDD, à l'échelle de chaque agglomération située en zone d'assainissement collectif. L'étude procède à l'estimation des charges polluantes produites par les entreprises ou opérateurs, en fonction de la consommation énergétique. Pour certains opérateurs, tels que les hôpitaux ou les écoles, la charge polluante produite a été estimée sur base d'indicateurs spécifiques, tels que le nombre de lits occupés dans l'année, le nombre d'élèves, etc.

2.2.3 Récapitulatif des charges polluantes générées par les secteurs économiques

Le tableau suivant présente l'évaluation des charges polluantes produites dans les agglomérations situées en zone d'assainissement collectif, par secteur économique générateur (ménages et industries) :

	AGGLOMERATIONS EN ZONE D'ASSAINISSEMENT COLLECTIF	
	Charge théorique produite	%
Industries	10.654	27,7 %
Ménages	27.777	72,3 %
TOTAL	38.431	100,0 %

Tableau 8 : Évaluation de la charge théorique produite par les secteurs des ménages et des industries, dans les agglomérations situées en zone d'assainissement collectif - Source : SPGE, année 2013

- * les entreprises situées en zone d'assainissement autonome ;
- * les entreprises situées en zone d'assainissement collectif qui déversent en eau de surface.

2.2.4 Répartition du coût du service d'assainissement collectif entre secteurs économiques

Le tableau ci-dessous présente la répartition des coûts du service d'assainissement collectif à charge de la SPGE entre secteurs économiques dans le district du Rhin, sur la base du critère élaboré (en milliers € courants) :

	2007	2008	2009	2010	2011
Industries	549	581	617	635	675
Ménages	1.383	1.513	1.607	1.657	1.760
COUT TOTAL	1.932	2.094	2.224	2.292	2.435

Tableau 9 : Répartition des coûts du service d'assainissement collectif entre secteurs économiques -
Source : Etude sur la récupération des coûts du service d'assainissement collectif, SPGE,
Service Financier, année 2013

2.3 Les contributions financières des secteurs économiques au financement du service d'assainissement collectif

Les contributions financière des secteurs économiques (ménages, industrie, agriculture) au financement du service d'assainissement collectif comprennent :

- le Coût-Vérité Assainissement (CVA) ;
- la taxe sur le déversement des eaux usées industrielles et domestiques ;
- les taxes communales sur l'égouttage.

Le CVA est perçu par la SPGE auprès des producteurs/distributeurs ayant conclu un contrat de service d'assainissement, proportionnellement aux volumes distribués par ces opérateurs. Les producteurs/distributeurs facturent le CVA aux secteurs économiques utilisateurs (ménages, agriculture, industrie), proportionnellement aux volumes distribués destinés à l'usage domestique. Les recettes du CVA sont affectées au recouvrement des coûts du service d'assainissement collectif presté par la SPGE.

La taxe sur le déversement des eaux usées industrielles est d'application sur les déversements d'eaux usées industrielles. Elle est perçue par la Région wallonne et constitue une recette du Fonds pour la protection de l'environnement. Elle est versée à la SPGE sous la forme d'un apport en capital.

La taxe sur le déversement des aux usées domestiques est d'application sur les volumes déversés d'eaux usées domestiques non issus de la distribution publique. Au même titre que la taxe industrielle, elle est perçue par la Région wallonne (via le Fonds pour la protection de l'environnement) et versée à la SPGE sous la forme d'un apport en capital.

Les taxes communales sur l'égouttage comprennent les taxes sur les prestations d'hygiène publique (taxe sur l'entretien des égouts, taxe sur les immeubles reliés ou reliables au réseau d'égouts) et les taxe de remboursement (pour la construction d'égouts et les travaux de raccordement d'immeubles au réseau d'égouts). Elles sont perçues par les communes auprès des redevables (ménages et entreprises) et n'ont pas une affectation spécifique (elles rentrent dans le budget général des communes). Les données des recettes annuelles des taxes communales ne sont pas disponibles.

2.3.1 La contribution financière du secteur industriel

La contribution du secteur industriel destinée au financement des services d'assainissement collectif prestés par la SPGE est constituée de :

- la taxe sur le déversement des eaux usées industrielles, qui est d'application sur les volumes déversés considérés comme eaux usées « industrielles » ;
- la taxe sur le déversement des eaux usées domestiques, qui est d'application sur les volumes déversés considérés comme « domestiques » non issus de la distribution publique ;
- le CVA qui est d'application sur les volumes déversés considérés comme « domestiques » issus de la distribution publique.

Le tableau suivant présente l'évolution de la contribution financière du secteur industriel destinée au financement du coût du service d'assainissement collectif, sur la période 2007-2011, dans le district du Rhin (en milliers € courants) :

Années	Nombre entreprises	Nombre rejets	CONTRIBUTION FINANCIERE			
			Taxe industrielle	Taxe domestique	CVA	TOTAL
2007	27	30	43	0	14	57
2008	26	29	73	0	18	91
2009	30	33	85	1	21	107
2010	27	30	80	0	24	104
2011	27	30	80	0	26	106

Tableau 10 : Evolution de la contribution financière du secteur industriel, sur la période 2007-2011, destinée au financement des coûts du service d'assainissement collectif, pour le district du Rhin (en milliers € courants) - Source : SPW-DGO3-Direction des Outils financiers, année 2013

La contribution financière totale du secteur industriel augmente de manière significative entre 2007 et 2008 : de 58.000 € à 91.000 €. Cela est dû à l'augmentation du montant de la taxe sur le déversement des eaux usées industrielles (pour rappel, le montant de la taxe industrielle de l'année 2007 est calculé sur la base des données relatives à l'année de déversement 2005). Cette augmentation s'explique par les facteurs suivants :

- l'augmentation du nombre d'UCP déversées, suite à l'entrée en service de nouvelles entreprises : le montant de la taxe industrielle correspondant s'élève à 9.000 € ;
- l'augmentation du nombre d'UCP déversées par les entreprises existantes (répertoriées en 2005 et en 2008) : le montant de la taxe industrielle correspondant s'élève à 29.000 € ;
- la diminution du nombre d'UCP déversées suite à la cessation d'activité : le montant de la taxe industrielle correspondant s'élève à 8.000 €.

2.3.2 La contribution financière du secteur agricole

La contribution du secteur agricole est constituée :

- de la taxe sur le déversement des eaux usées agricoles assimilées aux eaux usées domestiques, qui est d'application sur les volumes déversés non issus de la distribution publique ;

- du CVA sur les volumes déversés issus de la distribution publique.

Contrairement à la précédente étude sur la récupération des coûts (année de référence 2007), la contribution financière provenant des recettes du CVA n'a pu être évaluée que pour les exploitations agricoles qui respectent les conditions d'exemption de la taxe agricole et du CVA. En effet, les données relatives aux volumes d'eau potable distribués aux exploitations agricoles ne respectant pas les conditions d'exemption ne sont pas disponibles.

Le tableau ci-dessous présente l'évolution, sur la période 2007-2011, de la contribution du secteur agricole au financement du coût du service d'assainissement collectif qui a été estimée suivant les hypothèses retenues (en milliers € courants) :

	2007	2008	2009	2010	2011
Montant CVA	70	44	67	63	70
Montant taxe agricole	26	26	16	16	16
CONTRIBUTION TOTALE	96	70	83	79	86

Tableau 11 : Évolution de la contribution du secteur agricole au financement du coût du service d'assainissement collectif sur la période 2007-2011 - Source : SPGE, SPW-DGO3-Direction des Outils financiers, année 2013

2.3.3 La contribution financière du secteur des ménages

La contribution du secteur des ménages au financement du service d'assainissement collectif est constituée du Coût-Vérité Assainissement (CVA).

La contribution du secteur des ménages est déterminée à partir :

- des volumes distribués au secteur des ménages sur lesquels le CVA est d'application³,
- en appliquant le taux de CVA en vigueur.

Le tableau suivant présente l'évolution de la contribution financière du secteur des ménages destinée au financement du coût du service d'assainissement collectif, sur la période 2007-2011, dans le district du Rhin (en milliers € courants) :

	2007	2008	2009	2010	2011
Taux de CVA : € / m³	0,795	1,055	1,308	1,308	1,407
Volumes soumis au CVA (m³)	1.793.372	2.000.216	1.931.782	1.863.206	1.833.146
Contribution secteur des ménages (milliers €)	1.426	2.110	2.527	2.437	2.579

Tableau 12 : Évolution de la contribution financière du secteur des ménages, sur la période 2007-2011, destinée au financement des coûts du service d'assainissement collectif, dans le district du Rhin (en millions € courants) - Source : Étude sur la récupération des coûts du service d'assainissement collectif, SPGE, Service Financier, année 2013

³ Ils sont déterminés de la manière suivante :

1. on considère les volumes totaux distribués dans le district du Rhin par les opérateurs du service public de production/distribution d'eau potable qui ont souscrit un contrat de service d'assainissement avec la SPGE ;
2. on déduit les volumes distribués au secteur industriel ;
3. on déduit les volumes distribués au secteur agricole ;
4. on déduit les volumes distribués au secteur des ménages qui sont exemptés du CVA. Ils sont estimés en considérant les ménages ayant installé une installation d'épuration individuelle agréée et qui bénéficient du régime d'exemption du CVA.

2.3.4 Récapitulatif

Le tableau ci-dessous présente l'évolution, sur la période 2007-2011, de la contribution financière des secteurs économiques au financement des coûts du service d'assainissement collectif, dans le district du Rhin (en milliers € courants) :

CONTRIBUTIONS SECTEURS ECONOMIQUES	2007	2008	2009	2010	2011
Secteur agricole	96	70	83	79	86
Secteur industriel	57	91	107	104	106
Secteur des ménages	1.426	2.110	2.527	2.437	2.579
CONTRIBUTION TOTALE	1.579	2.271	2.717	2.620	2.771

Tableau 13 : Evolution de la contribution financière des secteurs économiques, sur la période 2007-2011, destinée au financement des coûts du service d'assainissement collectif, dans le district du Rhin (en milliers € courants) - Source : Etude sur la récupération des coûts du service d'assainissement collectif, SPGE, Service Financier, année 2013

2.4 Les taux de récupération des coûts du service d'assainissement collectif

Les taux de récupération des coûts du service constituent des indicateurs permettant d'évaluer le caractère « approprié » de la contribution des secteurs économiques au financement du service.

Ils sont obtenus de la comparaison entre la contribution de chaque secteur économique utilisateur du service et des coûts du service imputé à chaque secteur, à l'échelle du district hydrographique. Ils sont définis par la formule suivante :

$$T = \frac{\text{Recettes service} - \text{Subsides}}{\text{Coûts service}} = \frac{\text{Contributions secteurs économiques}}{\text{Coûts service}},$$

pour chaque secteur économique utilisateur du service (ménages, industrie, agriculture), dans chaque district hydrographique.

2.4.1 Taux de récupération global des coûts du service par les secteurs économiques

Les taux de récupération globaux des coûts du service sont calculés pour chaque secteur économique en comparant :

- le coût du service d'assainissement imputé à chaque secteur ;
- à la contribution financière totale de chaque secteur économique, qui comprend la contribution des acteurs économiques utilisateurs du service et la contribution des acteurs économiques non utilisateurs du service (industries qui déversent en eau de surface, ménages situés en zone d'assainissement autonome).

2.4.1.1 SECTEUR INDUSTRIEL

Le tableau suivant présente l'évolution, sur la période 2007-2011, du taux de récupération global des coûts du service d'assainissement collectif par le secteur industriel :

	2007	2008	2009	2010	2011
1. Contribution totale du secteur industriel (en milliers € courants)	57	91	107	104	106
2. Coût annuel du service imputé au secteur industriel (en milliers € courants)	549	581	617	635	675
Taux de récupération des coûts par le secteur industriel dans son ensemble (1/2)	10,4 %	15,7 %	17,3 %	16,4 %	15,7 %

Tableau 14 : Evolution, sur la période 2007-2011, du taux de récupération global des coûts du service d'assainissement collectif par le secteur industriel - Source : SPGE, Direction Financière, année 2013

2.4.1.2 SECTEUR DES MÉNAGES

Le tableau ci-dessous présente l'évolution, sur la période 2007-2011, du taux de récupération global des coûts du service d'assainissement collectif par le secteur des ménages :

	2007	2008	2009	2010	2011
1. Contribution totale du secteur des ménages (en milliers € courants)	1.426	2.110	2.527	2.437	2.579
2. Coût annuel du service imputé au secteur des ménages (en milliers € courants)	1.383	1.513	1.607	1.657	1.760
Taux de récupération des coûts par le secteur des ménages dans son ensemble (1/2)	103,1 %	139,5 %	157,2 %	147,1 %	146,5 %

Tableau 15 : Evolution, sur la période 2007-2011, du taux de récupération global des coûts du service d'assainissement collectif par le secteur des ménages - Source : SPGE, Direction Financière, année 2010

2.4.2 Taux de récupération des coûts par les secteurs économiques utilisateurs du service

Les taux de récupération des coûts du service par les secteurs économiques utilisateurs du service sont calculés en comparant :

- le coût du service d'assainissement imputé à chaque secteur ;
- à la contribution financière des acteurs économiques utilisateurs du service (ménages et industries situés en zone d'assainissement collectif).

Sont exclus les ménages et les industries situées en zone d'assainissement autonome, qui déversent en eau de surface et qui ne sont pas des utilisateurs du service.

2.4.2.1 SECTEUR INDUSTRIEL

Le tableau suivant présente l'évolution, sur la période 2007-2011, du taux de récupération des coûts du service d'assainissement collectif par les entreprises du secteur industriel utilisatrices du service :

	2007	2008	2009	2010	2011
1. Contribution des entreprises du secteur industriel utilisatrices du service (en milliers € courants)	45	76	83	87	88
2. Coût annuel du service imputé au secteur industriel (en milliers € courants)	549	581	617	635	675
Taux de récupération des coûts par les entreprises utilisatrices du service (1/2)	8,2 %	13,1 %	13,5 %	13,7 %	13,0 %

Tableau 16 : Evolution, sur la période 2007-2011, du taux de récupération des coûts du service d'assainissement collectif par les entreprises du secteur industriel utilisatrices du service - Source : SPGE, Direction Financière, année 2013

2.4.2.2 SECTEUR DES MÉNAGES

Le tableau ci-dessous présente l'évolution, sur la période 2007-2011, du taux de récupération des coûts du service d'assainissement collectif par les ménages utilisateurs du service :

	2007	2008	2009	2010	2011
1. Contribution totale des ménages situés en zone d'assainissement collectif (en milliers € courants)	921	1.363	1.632	1.574	1.666
2. Coût annuel du service imputé au secteur des ménages (en milliers € courants)	1.383	1.513	1.607	1.657	1.760
Taux de récupération des coûts des ménages utilisateurs du service (1/2)	66,6 %	90,1 %	101,6 %	95,0 %	94,7 %

Tableau 17 : Evolution, sur la période 2007-2011, du taux de récupération des coûts du service d'assainissement collectif par les ménages en zone d'assainissement collectif - Source : SPGE, Direction Financière, année 2013

3 Liste des tableaux

Tableau 1 :	Récapitulatif des coûts annuels de production et distribution d'eau potable à charge des opérateurs sélectionnés dans le district du Rhin, pour les années 2007 et 2010 - Source : Plans comptables de l'eau des opérateurs sélectionnés, années 2007 et 2010.....	5
Tableau 2 :	Répartition des coûts annuels du service de la production-distribution entre secteurs économiques utilisateurs du district du Rhin, pour l'année 2010 - Source : Etude sur la récupération des coûts du service de production/distribution d'eau potable, SPGE, Service Financier, année 2013.....	6
Tableau 3 :	Taux de CVD appliqués par les opérateurs actifs dans le district du Rhin dans les années 2007 et 2010 - Source : Aquawal, année 2010.....	7
Tableau 4 :	Evaluation de la contribution financière des secteurs économiques au financement du coût du service de production-distribution du district du Rhin, pour les années 2007 et 2010 - Source : Etude sur la récupération des coûts du service de production/distribution d'eau potable, SPGE, Service Financier, année 2013.....	7
Tableau 5 :	Taux de récupération des coûts du service de production et distribution d'eau potable par les secteurs économiques utilisateurs (ménages, industrie, agriculture) dans le district du Rhin, pour l'année 2007 - Source : Etude sur la récupération des coûts du service de production et distribution d'eau potable, SPGE, Service Financier, année 2011.....	8
Tableau 6 :	Taux de récupération des coûts du service de production et distribution d'eau potable par les secteurs économiques utilisateurs (ménages, industrie, agriculture) dans le district du Rhin, pour l'année 2010 - Source : Etude sur la récupération des coûts du service de production et distribution d'eau potable, SPGE, Service Financier, année 2013.....	9
Tableau 7 :	Evolution des coûts du service d'assainissement collectif qui sont à charge de la SPGE sur la période 2007-2011, pour le district du Rhin - Source : Etude sur la récupération des coûts du service d'assainissement collectif, SPGE, Service Financier, année 2013.....	12
Tableau 8 :	Évaluation de la charge théorique produite par les secteurs des ménages et des industries, dans les agglomérations situées en zone d'assainissement collectif - Source : SPGE, année 2013.....	13
Tableau 9 :	Répartition des coûts du service d'assainissement collectif entre secteurs économiques - Source : Etude sur la récupération des coûts du service d'assainissement collectif, SPGE, Service Financier, année 2013.....	14
Tableau 10 :	Evolution de la contribution financière du secteur industriel, sur la période 2007-2011, destinée au financement des coûts du service d'assainissement collectif, pour le district du Rhin (en milliers € courants) - Source : SPW-DGO3-Direction des Outils financiers, année 2013...	15
Tableau 11 :	Évolution de la contribution du secteur agricole au financement du coût du service d'assainissement collectif sur la période 2007-2011 - Source : SPGE, SPW-DGO3-Direction des Outils financiers, année 2013.....	16
Tableau 12 :	Évolution de la contribution financière du secteur des ménages, sur la période 2007-2011, destinée au financement des coûts du service d'assainissement collectif, dans le district du Rhin (en millions € courants) - Source : Étude sur la récupération des coûts du service d'assainissement collectif, SPGE, Service Financier, année 2013.....	16
Tableau 13 :	Evolution de la contribution financière des secteurs économiques, sur la période 2007-2011, destinée au financement des coûts du service d'assainissement collectif, dans le district du Rhin (en milliers € courants) - Source : Etude sur la récupération des coûts du service d'assainissement collectif, SPGE, Service Financier, année 2013.....	17
Tableau 14 :	Evolution, sur la période 2007-2011, du taux de récupération global des coûts du service d'assainissement collectif par le secteur industriel - Source : SPGE, Direction Financière, année 2013.....	18
Tableau 15 :	Evolution, sur la période 2007-2011, du taux de récupération global des coûts du service d'assainissement collectif par le secteur des ménages - Source : SPGE, Direction Financière, année 2010.....	18
Tableau 16 :	Evolution, sur la période 2007-2011, du taux de récupération des coûts du service d'assainissement collectif par les entreprises du secteur industriel utilisatrices du service - Source : SPGE, Direction Financière, année 2013.....	19

Tableau 17 : Evolution, sur la période 2007-2011, du taux de récupération des coûts du service d'assainissement collectif par les ménages en zone d'assainissement collectif - Source : SPGE, Direction Financière, année 2013 19